

sécurité incendie



PRÉVENTION

Collecte des piles usagées

Saviez-vous qu'il ne faut jamais jeter les piles et les batteries à la poubelle dans les bacs de récupération ? En plus d'être nuisibles pour l'environnement, les piles et les batteries peuvent provoquer des incendies en produisant des étincelles lorsqu'elles entrent en contact avec des débris, sont endommagées ou surchauffent.

Comment bien se départir de piles usagées

1. Rassemblez vos piles et batteries usagées dans un contenant non métallique.
2. Couvrez les bornes des piles et batteries rechargeables, au lithium et alcalines de plus de 9V avec du ruban isolant pour éviter les étincelles.
3. Déposez vos piles usagées dans un point de collecte afin qu'elles puissent être recyclées de façon écoresponsable.

Ces gestes simples permettent d'éviter les risques ainsi que de protéger votre domicile et l'environnement.

Points de collecte :



RAPPEL IMPORTANT

Visite de prévention incendie résidentielle

De fin mai à octobre, les pompiers du Service de sécurité incendie seront sur le territoire pour effectuer des visites de prévention dans les résidences afin de vérifier les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, tel que requis par le schéma de couverture de risque en incendie de la MRC.

L'objectif pour cet été est de visiter 780 résidences, plus spécifiquement dans les Clos Prévostois.

Les visites de prévention effectuées par les pompiers municipaux concernent essentiellement les bâtiments résidentiels et multilogements. Les pompiers seront en uniforme et clairement identifiés à votre Service de la sécurité incendie, ainsi que leur véhicule. Notez que la loi autorise les pompiers mandatés par la Ville à prendre des photos des bâtiments lorsqu'un risque ou une anomalie sont identifiés lors des visites.

Les pompiers s'assureront de :

- Vérifier la conformité des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone dans les résidences et logements;
 - Minimale un avertisseur de fumée fonctionnel par étage;
 - Moins de dix ans
 - Minimale un avertisseur de monoxyde de carbone (garage, appareil au gaz ou autre combustible)
- Sensibiliser et informer la population sur l'importance d'avoir des avertisseurs en nombre suffisant, bien localisés et fonctionnels;
- Répertoire l'information.

Si vous êtes absent lors de la visite des pompiers, ceux-ci vous laisseront un accroche-porte qui comporte un code QR vous permettant de compléter le formulaire vous-même.

L'an dernier, le taux moyen de participation citoyens(nes) était de seulement de 25 %. L'objectif pour 2026 est d'atteindre un taux de participation de 35 %.

Le Service de la sécurité incendie vous invite à participer en grand nombre : il en va de la sécurité de tous. Merci d'avance pour votre collaboration !

Formulaire d'auto-inspection :



Jun 2026



Abonnez-vous aux alertes collectes

Vendredi 5 juin

Recyclage

Dimanche 21 juin

Inscrivez-vous aux rappels des collectes

ville.prevost.qc.ca/alertes

